EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : **45**	Date de convocation : **05 octobre 2026**
Nombre de conseillers présents : **40**	
Nombre de suffrages exprimés : **43 dont 3 pouvoirs**	

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne (Salle des fêtes).

Présents avec voix délibérante :
Yannick BALLY, Claudine BARNÉRIAS, Denis BEAUVAIS, Gérard BONNEAU, Pascal BOSSARON, Jean-Pierre CESSAC, Sandrine CHANEBOUX-FERRANDON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Christian CHAVAROUX, Christophe CLEMENTE, Marc CONÇU, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Alain FEYDEL, Patricia FONTAINE, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, David GAYET, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Jean-Marc GOUYET, Stéphane HOUSSIER, Claudine HUGUET, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT, Maud LEVRAT, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Olivier PARADIS, Rémy PETOTON, Laëtitia POUZADOUX, Claude RAYNAUD, Marie-Pierre ROLLAND-GRENIER, Philippe ROUGERON, Eric ROUSSEAU, Thierry SEGUIN, Frédéric VAUTRELLE, Laurence WANG-WAH, Astrid ZANUTTO

Absents ayant donné un pouvoir :
Stéphane CHABANON a donné pouvoir à Claudine BARNÉRIAS
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Olivier PARADIS
Pascale MORIN a donné pouvoir à Astrid ZANUTTO

Absents représentés :
Brigitte BILLEBAUD, David DESPAX

Absents :
Marc CARRIAS, Sandrine COUTURAT

Secrétaire de séance : Laëtitia POUZADOUX

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération **n°2026_175 : Création d'un poste en accroissement d'activité**

Fonction publique - Personnels contractuels
Rapporteur : Didier CHASSAIN

Vu le code génénral des collectivités territoriales,
Vu l'article L.332-23.1 du code général dela fonction publique,

Dans la cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la communauté de communes Plaine Limagne, il est nécessaire de créer un emploi non permanent en référence au grade de rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 15 octobre 2026 au 14 octobre 2027 inclus.

L'agent sera recruté à temps non-complet à hauteur de 17.5/35ème sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique B pour assurer les fonctions de médiation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur.

Après avoir procédé au vote, le conseil, à l'unanimité,

DELIBERE

Article 1 :
Le recrutement d'un agent contractuel est approuvé dans les conditions présentées ci-avant.

Article 2 :
Le président est autorisé à procéder au recrutement et à effectuer toutes les démarches préalables afférentes.

Article 3 :
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.
Pour extrait certifié conforme
À Aigueperse, le 16 octobre 2026

La secrétaire de séance,	Le président,
Laëtitia POUZADOUX	Claude RAYNAUD
Signé électroniquement	Signé électroniquement